

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
10, Avenue de l'Europe - BP 620
13093 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE YOHAN DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Rédacteur :

Maitre,

En réponse à votre courrier intervenant pour la défense des intérêts de Monsieur
pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **012929 CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR**
RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT ART.R.412-1 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-1 §III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à **MARTIGUES(13500), BOULEVARD PAUL ELUARD**, en date du **11/09/2017**
à **17h13**, par procès verbal n° **11300000000000000000000000000000** émis par **FMUD**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

et après examen de votre requête, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai procédé au classement sans suite du
procès-verbal de contravention cité en objet.

Veuillez, Maitre, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à AIX-EN-PROVENCE Cédex 2,
le 29/05/2018

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

